



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0108

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celine GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Loïc MOULIN/Geoffroy GROLL

Objet :	LUM'ACTEE + saison 2 : validation du dossier de candidature et mise en œuvre du dispositif d'aide
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du programme CEE ACTEE+ référencé PRO-INNO-66. Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Délibération n° DEL_2025_0108 du lundi 30 juin 2025

Le programme ACTEE+ vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet, la ville du Puy-en-Velay a déposé une candidature.

Le 6 février 2025, le dossier de candidature a été retenu par le jury du programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le jury de l'AAP LUM'ACTEE + saison 2.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- poste d'économe de flux,
- acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques,
- études techniques,
- missions de maîtrise d'œuvre,
- prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

- Lot 2 - outil pilotage – télégestion : 65 000 €,
- Lot 3 - audit énergétique : 13 320 €,
- Lot 5 - AMO lancement et suivi d'un marché public global de performance (MGP) : 72 000 €.

L'enveloppe d'aide mobilisable totale pour la commune est ainsi de 107 186,67 €.

Suite à la sélection par le Jury de la candidature ACTEE portée par la ville du Puy-en-Velay, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

Le Conseil Municipal :

- VALIDE la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP LUM ACTEE + Saison 2,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses liées aux actions dans le cadre de la candidature à l'AAP LUM ACTEE + Saison 2 et retenue par le Jury ACTEE,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 043-214301574-20250703-DEL_2025_0108-DE

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025